

Questions orales

M. La Salle: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Étant donné l'intérêt que les Québécois et tous les Canadiens, j'imagine bien, portent à cette question, et comme les négociations entre les ministres responsables à Ottawa et Québec se continuent, quand le ministre pourrait-il donner des renseignements à la Chambre à ce sujet?

M. Chrétien: Monsieur le président, je serai heureux de renseigner la Chambre le plus tôt possible. Il serait très utile de savoir quelle est l'attitude du parti du député à ce sujet.

* * *

[Traduction]

L'AGRICULTURE**LA POSSIBILITÉ DE DUMPING DE FROMAGE HOLLANDAIS EN ONTARIO—DEMANDE D'ENQUÊTE**

M. J. R. Ellis (Hastings): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre de l'Agriculture une question portant sur les importations de fromage. Le ministre voudrait-il étudier la possibilité de dumping de fromage hollandais sur le marché ontarien? Ce fromage, fabriqué en Hollande, se vend 40c. de moins la livre en Ontario qu'en Hollande?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, tout ce que je peux dire, c'est que tous les aspects des importations de fromage, subventionnées ou autres, font l'objet d'examen en ce moment.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES**INDE—LA REPRISE DU PROGRAMME D'AIDE NUCLÉAIRE ET L'ACCORD INTERVENU ENTRE LES PAYS FOURNISSEURS**

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, mais je ne lui demande pas d'enfreindre le secret ministériel à propos d'un accord qui n'a pas été soumis à ses collègues du cabinet. Pourrait-il confirmer que tout accord éventuel avec l'Inde sur la poursuite de l'aide nucléaire sera conforme aux quatre principes sur lesquels le Canada et les six autres pays fournisseurs sont tombés d'accord à la conférence de Londres?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, les normes sur lesquelles les six pays fournisseurs se sont mis d'accord ont certainement été abordées dans ces discussions. Quand je recevrai le rapport, je chercherai à savoir dans quelle mesure les ententes conclues à New Delhi sont conformes aux lignes directrices établies par les pays fournisseurs, avant de transmettre mes recommandations au cabinet.

M. Lawrence: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Sauf erreur, d'après l'un des principes établis à la conférence des pays fournisseurs, les bénéficiaires de l'aide nucléaire doivent fournir l'assurance que les produits nucléaires importés ne serviront pas à fabriquer des explosifs nucléaires pour quelque fin que ce soit, même pour l'excavation de tunnels destinés à des explosifs nucléaires, et cela pendant une période illimitée, tandis que l'accord soumis au ministre à la suite des négociations avec New Delhi ne porte que sur une période d'un an et demi. Le ministre peut-il expliquer la contradiction entre la période illimitée dont parlait l'accord de la conférence

[M. Chrétien.]

des pays fournisseurs et la période d'un an et demi spécifiée dans le projet d'accord dont il est saisi?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je n'ai reçu aucun projet d'accord. Je n'ai reçu qu'un rapport très sommaire sous forme de télégramme. J'espère recevoir très bientôt un rapport complet de M. Drury. Il sera possible de donner plus de précision à ce moment-là. Pour autant que je sache, toutefois, il n'y a aucun problème quant à la durée, contrairement à ce qu'a avancé le député.

● (1450)

LES NOUVEAUX ACCORDS RELATIFS À L'AMÉNAGEMENT DE CENTRALES THERMONUCLÉAIRES ET LA QUESTION DE L'ADHÉSION AU TRAITÉ DE NON-PROLIFÉRATION—LA POSITION DU GOUVERNEMENT CANADIEN

M. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser ma question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Elle fait suite aux questions relatives à l'accord de New Delhi et à la déclaration que le secrétaire parlementaire du ministre a prononcée hier au cours du débat d'ajournement. Le gouvernement a-t-il l'intention de compléter les installations d'énergie nucléaire sans que le pays hôte intéressé n'ait signé le traité de non-prolifération, ou au contraire d'exiger, comme condition préalable, qu'il ait signé ce traité avant que de nouveaux accords soient conclus pour la construction d'installations canadiennes d'énergie nucléaire?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Non, monsieur l'Orateur. Ce ne serait pas une définition précise ou un énoncé exact de la politique gouvernementale relativement à l'adhésion au traité de non-prolifération. Je crois que mon collègue, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources d'alors, a souligné, dans la déclaration qu'il a faite en décembre 1974, les conditions que nous voulons voir incluses dans le traité de non-prolifération. Brièvement, je dirais que, dans les cas où nous aiderons directement un pays à fabriquer un réacteur nucléaire, nous nous attendons que ce pays participe au traité de non-prolifération à cause du surcroît de responsabilité que le Canada a assumé en fournissant de l'aide financière et du fait que, dans ces circonstances, il peut exercer une plus grande influence sur le pays qu'il aide. Dans les autres cas, la participation au traité de non-prolifération est généralement un élément qui entre en ligne de compte lorsqu'il s'agit de décider si l'on doit conclure une transaction quelconque.

* * *

LES ÉLECTIONS**L'ÉLECTION COMPLÉMENTAIRE DANS OTTAWA-CARLETON—LE MOTIF DU RETARD**

M. Paul Dick (Lanark-Renfrew-Carleton): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Étant donné qu'il a signalé à la Chambre hier que, selon lui, les électeurs de toutes les circonscriptions du Canada ont le droit d'être représentés à la Chambre des communes, peut-il dire à la Chambre et aux électeurs d'Ottawa-Carleton quand se tiendra l'élection partielle pour combler la vacance créée par la démission de John Turner, un des membres désenchantés du parti du premier ministre?